

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit en 2^{ème} année de CAP PSR pour la rentrée 2022.

LA RENTREE EST FIXEE AU
Jeudi 1er septembre 2022 - de 9h30 à 11h30

Programme de la matinée :

Appel sur la cour puis accueil des élèves (9h30)

Temps administratif avec les élèves et leur professeur principal jusqu'à 11h30 environ.

Les cours habituels débuteront le lundi 5 septembre, en fonction de l'emploi du temps.

Toutes les rentrées se font Rue Seguin (grand portail).

Dès le premier jour, l'élève aura son emploi du temps, nous vous demandons d'en prendre connaissance.

Les manuels sont fournis par le Lycée et pris en charge financièrement par la Région Auvergne – Rhône – Alpes. Les éventuels cahiers de TP, à acheter par vos soins grâce au Pass Région, sont listés sur le site.

Pour le passage à la cantine, le QRCODE restauration sera remis à l'élève le premier jour de cantine le lundi 5 septembre (pas de self jeudi 1er septembre ni vendredi 2 septembre).

Nous vous rappelons que le Lycée tend vers le « zéro papier ». Aucun document ne sera transmis par courrier postal (bulletins de notes, factures...) nous utiliserons systématiquement Ecole Directe que nous vous conseillons de télécharger sur votre téléphone.

A la rentrée, deux certificats de scolarité seront déposés sur votre compte Ecole Directe. Vos codes EcoleDirecte vous seront donnés sur une étiquette jaune à coller dans l'agenda.

Je vous souhaite un bel été.

Le Chef d'Etablissement,
J. MARSAIS

